



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

La migration piscicole est rendue plus sûre le long de l'Orbe inférieure

Des mesures transitoires visant à protéger les populations piscicoles de l'Orbe ont été adoptées par le groupe VOénergies dans sa centrale hydroélectrique des Moulinets, à Orbe. Après coordination avec les services de l'État, et en accord avec eux, l'exploitant interrompt provisoirement le turbinage lorsque le débit de la rivière permet aux poissons de remonter le courant jusqu'aux installations. Des solutions durables seront mises en oeuvre pour la prochaine saison de migration des salmonidés.

Inaugurée en 2013, la centrale des Moulinets à Orbe est l'une des trois installations hydroélectriques exploitées par la société VOénergies. Produisant plus de 4 GWh d'électricité par année, elle constitue une source d'énergie renouvelable locale importante. En dépit de sa conception moderne, la centrale révèle des problèmes pour la migration des poissons durant la période de frai (fin octobre à mi-janvier). Une mortalité piscicole a en effet été constatée sur le site de l'installation.

Les observations réalisées par les agents de terrain de la Direction générale de l'environnement (DGE) ont permis d'évaluer cette mortalité à une vingtaine de truites lacustres et quelques centaines de corégones depuis 2013.

Afin d'assurer un passage sécurisé pour la faune en période de migration, l'exploitant a décidé de suspendre la production de la centrale des Moulinets lorsque le débit de la rivière est inférieur à 5m³/s, et ce jusqu'à mi-janvier 2017. Cette mesure, arrêtée après coordination avec les services de l'État, entraînera une perte de production estimée à 130'000 kWh.

Soucieuse d'assumer ses responsabilités environnementales, VOénergies poursuit ses études pour apporter une solution durable à cette problématique. L'aménagement qui verra le jour devra permettre de diriger les poissons vers l'actuelle installation de montaison. Celle-ci permet déjà – chaque année à la période du frai – à quelque 200 truites, de rivière et lacustres, de remonter l'Orbe.

Attentive au respect des conditions-cadre permettant à l'Orbe de remplir ses fonctions biologiques, la DGE est également en contact avec l'ensemble des acteurs présents le long du cours d'eau en amont de la centrale des Moulinets. La collaboration entre les différentes entités permettra d'assainir à brève échéance les différentes installations hydroélectriques dans le but de diminuer l'impact des variations de débit sur la rivière et sa faune.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04/11/2016

**Renseignements complémentaires : DTE, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement, 021 316 75 68.
VOénergies, Martine Favre, directrice générale, 058 234 20 00.**